


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 18 Mai 2021</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 01/06/2021 Reçu en préfecture le 01/06/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210518-CC_92_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 92/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 18 mai à <b>dix-neuf heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 12 Mai 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Bernard REVILLON à David BANANT, Michel BOTTERI à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Complément à l'élection des membres des commissions intercommunales.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,  
Vu la délibération n°CC 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,  
Vu la délibération n°CC 148/2020 du 13 octobre 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,  
Vu la délibération n°2021-039 de la commune de Corbonod en date du 07/05/2021.

Considérant que les commissions thématiques intercommunales ont été créés par délibération du 23 juillet et que leur composition a été arrêtée le 13 octobre 2020.  
Considérant qu'il convient de compléter un délégué pour la Commune de Corbonod.

Le Vice-président propose de compléter la commission Urbanisme-Aménagement du Territoire par le délégué dont le nom et la commission proposée figurent en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les ajouts à la composition des commissions intercommunales tel qu'annexé à la présente délibération

**NOTIFIE** cette délibération à l'ensemble des communes membres

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*